

Défis démographiques et solidarité entre générations

2005/2147(INI) - 22/02/2006

La commission a adopté le rapport d'initiative rédigé par Philip BUSHILLMATTHEWS (PPE-DE/UK) en réponse au Livre vert de la Commission intitulé «Face aux changements démographiques: une nouvelle solidarité entre générations». En ce qui concerne les points positifs, le rapport souligne que les changements démographiques dus, entre autres, à une augmentation de l'espérance de vie, ne doivent pas être traités uniquement comme un problème mais constituent également, pour les sociétés, un «défi positif qu'elles relèveront en allant au-devant des personnes de toutes les classes d'âge et en offrant des possibilités qui n'existaient pas auparavant». Il met toutefois en garde contre le fait que la croissance devra par conséquent augmenter et le chômage baisser pour pallier les conséquences négatives de l'évolution démographique. Il est toutefois aussi favorable au développement des modèles sociaux qui existent dans l'Union européenne, dont l'objectif principal devrait être de garantir la participation sociale, la sécurité sociale et la solidarité sociale pour tous les individus et d'encourager le potentiel de toutes les générations.

Les députés européens soulignent une série de lacunes dans le livre vert, notamment qu'il n'intègre pas systématiquement la perspective de genre dans ses analyses, qu'il ne mentionne qu'incidemment les aspects de la politique de la santé liés à l'évolution démographique, le rôle de la santé reproductive et sexuelle, l'augmentation de la stérilité, et le nombre croissant de familles monoparentales.

Compte tenu des difficultés tant sociales qu'économiques qui résultent de la diminution du taux de natalité, les députés européens soulignent que des mesures doivent être prises pour apporter un soutien à la maternité et à la paternité. Ils montrent l'exemple des pays scandinaves où la forte participation des hommes et des femmes au marché du travail se conjugue avec certains des taux de fécondité les plus élevés d'Europe et où la disponibilité de structures de garde des enfants gratuites ou abordables, les possibilités de congé parental et les règles en matière de congé de maternité contribuent à la participation élevée des femmes au marché du travail. Le rapport demande aux États membres de s'employer davantage à «identifier et surmonter tous les obstacles à la promotion des familles», et signale que «l'amélioration de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée devrait être une priorité constante pour les gouvernements». Il est notamment possible d'y arriver par la flexibilité des horaires de travail et en luttant contre la culture des longs horaires, en favorisant l'égalité au travail, en mettant en place des politiques fiscales plus favorables aux familles, en encourageant des services de garde d'enfants et de personnes à charge plus étendus et plus accessibles, en favorisant des écoles locales prospères, et en améliorant les politiques de logement.

Les députés européens soulignent que les changements démographiques exigeront des infrastructures sociales et éducationnelles nouvelles et renforcées pour les jeunes comme pour les personnes âgées, y compris davantage d'équipements pour l'apprentissage tout au long de la vie, pour l'accueil des enfants, les soins et l'accueil des personnes âgées. Le rapport ajoute «qu'il convient de vanter de façon accrue les avantages que présente pour les entreprises le maintien en poste des travailleurs âgés, vu le potentiel de ce groupe», et que la priorité devrait être d'encourager les personnes à travailler plus longtemps et de leur en donner la possibilité, notamment un relèvement éventuel de l'âge de la retraite. Il préconise des mesures telles que des tutorats et des départs progressifs à la retraite en vue de l'engrangement des connaissances et afin d'éviter que ne se perde l'expertise précieuse des employés qui partent à la retraite.

S'agissant de la politique d'immigration, la commission signale qu'un équilibre entre les droits et responsabilités respectifs des migrants et des sociétés d'accueil est nécessaire et que les mécanismes d'admission des ressortissants des pays non membres de l'UE doivent être gérés «d'une manière efficace et

transparente». Elle prévient que l'immigration, en soi, ne résoudra pas tous les problèmes liés aux changements démographiques et, d'autre part, crée ses propres problèmes.

En conclusion, le rapport demande à la Commission de considérer les changements démographiques comme une «tâche horizontale» et d'en tenir dûment compte dans toutes les actions de l'Union. Les États membres sont quant à eux invités à reconnaître que les changements démographiques constituent un défi commun et à inscrire à l'ordre du jour du Conseil européen de printemps un échange de vues approfondi sur les conséquences des changements démographiques et sur les pratiques éprouvées en la matière, notamment dans des domaines tels que le vieillissement actif, les conditions de vie des familles et la conciliation de la vie de famille et de la vie professionnelle.